

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SEXCLES sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CLAVIÈRE Aline, CLAVIERE Hervé, DABERTRAND Jean, DA FONSECA Thierry, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAFON Francis, LAJOINIE Géraldine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, MONTALTI Fabienne, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PARDOUX Stéphane, POUJADE André, REYNES Patrick, RIGAL Christian, ROUANNE Hervé, SALLARD Jean-Basile, STEFANINI-MEYRIGNAC Odile, TEULIÈRE Jean-Michel, TURQUET Jean-Claude.

Absents : BRIANÇON Laurence (Pouvoir LAFON Francis), CHASTAINGT France, DUCROS Mireille, GALEWSKI Nathalie, LASSERRE Jean-Pierre (Pouvoir BARDI Nicole), LAVERGNE Martine (Pouvoir DUMAS Laurence), PEYRICAL René, REYNIER Annie (Pouvoir DABERTRAND Jean), TRASSOUDAIN Bernard (Pouvoir ARRESTIER Vincent), VAN NIEUWENHUYSE Régis (Pouvoir BRIGOULET Jean-Marie)

Secrétaire de séance : M. Hervé CLAVIERE

Décision du Bureau Communautaire		
<ul style="list-style-type: none"> • Décision N° 2022-028 approuvant l'avenant n° 2 au marché de restauration de la pile du pont médiéval de Merle (prolongation des délais) • Décision N° 2022-029 approuvant la cession et la sortie de l'inventaire comptable du Manitou MT625 pour un montant de 7 000 €. • Décision N° 2022-030 sollicitant la DRAC et le Conseil Départemental respectivement de 14 530 € et 8 718 € pour la réalisation de travaux de dévégétalisation aux Tours de Merle. • Décision N° 2022-031 sollicitant du LEADER pour un montant de 40 702,94 € pour l'aménagement de la sente aux cochons. 		
N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
092	<p>DB2022-092 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ENTENTE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DU DOUSTRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

093	<p>DB2022-093 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : DECIDE de la création des postes détaillés ci-avant à compter du 1^{er} décembre 2022.</p> <p>APPROUVE le tableau des effectifs suivant.</p> <p>DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité au chapitre 012.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
094	<p>DB2022-094 : MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE le protocole relatif à l'organisation du temps de travail modifié, joint à la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 39 Contre : 3 Abstention : 1</p>
095	<p>DB2022-095 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYTTOM 19 POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE la convention avec le SYTTOM 19 pour le fonctionnement du centre de transfert.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention et tous les documents à intervenir.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
096	<p>DB2022-096 : COMPENSATION FINANCIERE SUITE A LA FERMETURE DU CENTRE DE TRI</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE ET ACCEPTE le versement en 2023 d'une indemnité de 100 000 € pour la fermeture du centre de tri au 31 décembre 2022.</p> <p>APPROUVE le terme de la convention d'exploitation au 31 décembre 2022.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
097	<p>DB2022-097 : ADOPTION DU BAREME DES TARIFS « GESTION DES DECHETS ET ENVIRONNEMENT »</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : ADOPTE les tarifs exposés.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
098	<p>DB2022-098 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE le versement de la somme de 1 693.36 € correspondant à une subvention pour la Ligue contre le Cancer.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
099	<p>DB2022-099 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET - BUDGET PRINCIPAL 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées avant l'adoption du Budget Principal 2023 pour un montant total de 610 031.46 €.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

<p>100</p>	<p>DB2022-100 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET - BUDGET ANNEXE DECHETS 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées avant l'adoption du Budget Annexe « déchets » 2023 pour un montant total de 225 220,70 €.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p>101</p>	<p>DB2022-101 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET - BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées avant l'adoption du Budget Annexe « Tours de Merle » 2023 pour un montant total de 79 234,61 €.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p>102</p>	<p>DB2022-102 : CREATION D'UNE AP / CP - TRAVAUX DE RESTAURATION DU VILLAGE D'ACCUEIL DES TOURS DE MERLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : AUTORISE la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le financement de l'opération « travaux de restauration du village d'accueil des Tours de Merle » telle que proposée ci-avant.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p>103</p>	<p>DB2022-103 : PARTAGE DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE les modalités de répartition définies ci-avant.</p> <p>PRECISE que ce versement sera établi sur la base des autorisations d'urbanisme accordées sur ces zones ou pour les projets sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p>104</p>	<p>DB2022-104 : AVENANT N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX - MAISON DE SANTE A SAINT-PRIVAT</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE les avenants n° 1 avec les entreprises TERRACOL TP, CHEZE, ATELIER CHAUDRONNERIE DU CANTAL, JOANNY HUBERT, TAZE et VACKIER-DELBOS.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>